

Agreste Synthèse Bretagne

Décembre 2018 - 1

Une publication de la Draaf Bretagne

La Bretagne agricole et alimentaire

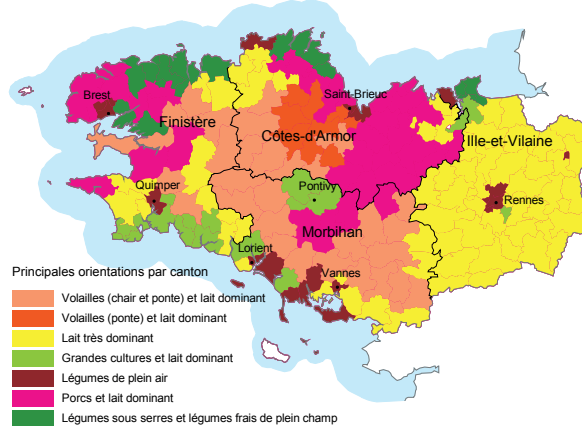
La Bretagne, terre d'élevage par excellence, bénéficie d'un **climat** et d'un **relief** ayant conditionné sa vocation agricole. La Superficie Agricole Utilisée (SAU) occupe 62 % du territoire en 2016 ; cette part est de 45 % en France. Des reliefs doux et progressifs dominent le paysage. L'érosion a localement façonné de vallées, propices au bocage. Le climat océanique d'amplitude faible avec des pluies régulières favorise les prairies d'herbe grasse. Malgré une faible surface forestière (14 % du territoire), l'arbre est très présent, particulièrement le chêne et le hêtre, favorisés par un climat tempéré. Le bocage et le maillage des parcelles agricoles plus ou moins étendues permettent le développement des haies.

Avec 3,3 millions d'habitants en 2015¹, la Bretagne occupe la 10^e place des 13 régions métropolitaines françaises pour sa **population**. La densité s'élève à 121 hab/km², contre 105 hab/km² pour la France. La croissance de la population bretonne (100 000 habitants supplémentaires entre 2010 et 2015)

¹ - Commentaire sur la démographie : Insee Analyses Bretagne - N°67 - Décembre 2017 - Près de 100 000 habitants supplémentaires en 5 ans

Sans autre précision, les résultats cités dans cette publication datent de 2016, pour les industries agroalimentaires de 2015.

Spécialisations des exploitations agricoles en Bretagne



Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement agricole 2010, typologie Srise

s'explique aux trois quarts par l'arrivée de nouveaux habitants. La Bretagne est la 4^e région en matière d'attractivité. L'Ille-et-Vilaine, 1^{er} département breton avec un million d'habitants, est le seul département où le nombre de naissances dépasse celui des décès. Ce sont les communes de 10 000 à 20 000 habitants qui se développent le plus, particulièrement autour de Rennes. Le

vieillessement de la population touche le littoral et le centre de la Bretagne.

Ce dynamisme démographique génère des besoins de construction et d'aménagement. L'acquisition de terres par des particuliers ou des collectivités accroît la **pression foncière**, qui existe déjà entre agriculteurs. Entre 2010 et 2015, 6 500 ha ont quitté l'agriculture. Ces anciennes terres agricoles ont été artificialisées, laissées en friche ou reboisées. Cependant, entre 2010 et 2015, les terres agricoles ont reculé quatre fois moins vite qu'entre 2006 et 2010.

Entre 2000 et 2016, le **nombre des exploitations agricoles** s'est réduit de 37 %, alors que la SAU reste stable. Le regroupement ou l'agrandissement des exploitations confirme la restructuration de l'agriculture bretonne. En 2016, la Bretagne compte 32 150 exploitations, dont 28 % spécialisées dans l'élevage laitier.

En matière d'**emploi**, la filière agroalimentaire représente environ 8 % de l'emploi régional avec 55 000 actifs

Les espaces agricoles ont perdu 6 500 ha entre 2010 et 2015



Source : Agreste, Draaf Bretagne, Teruti Lucas

Agreste Bretagne

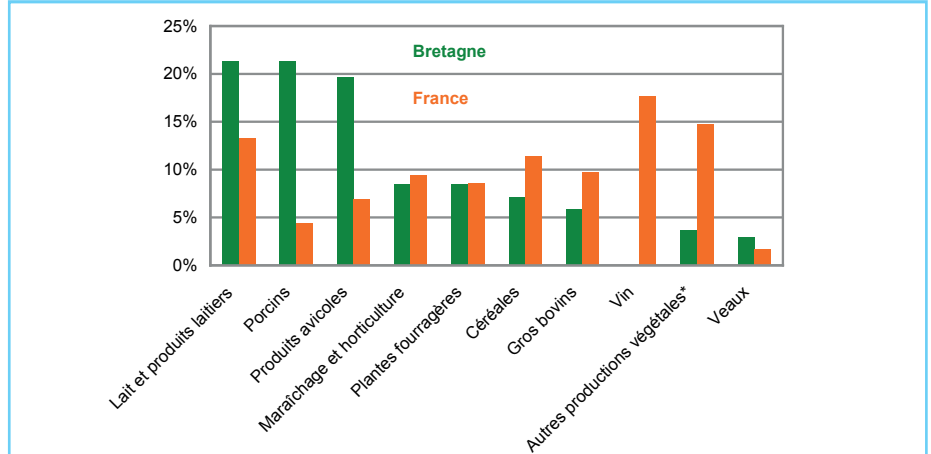
agricoles et 68 000 salariés dans les industries agroalimentaires.

En lien avec l'élevage, les **productions végétales** céréalières, comme le blé tendre, se destinent à l'alimentation des animaux de ferme, mais aussi à la meunerie. Quant à la superficie fourragère principale, essentiellement l'herbe et le maïs fourrage, sa surface occupe 58 % de la SAU régionale (49 % en France). Ces cultures à faible valeur ajoutée placent la Bretagne à la 11^e place des régions pour la valeur des productions végétales. Cependant, la Bretagne demeure une région légumière de premier plan. Le littoral nord et le centre de la région représentent les deux principales zones de production.

La Bretagne représente 22 % de la valeur des **productions animales** françaises en 2016 et occupe ainsi le premier rang des régions. Les élevages hors-sol y sont particulièrement développés. Elle prend la place de leader français en matière de production pour les porcs (56 % de la production française), les veaux (21 %), les poulets de chair (33 %), les œufs de consommation

Les productions animales représentent près des trois quarts de la richesse agricole bretonne

Répartition de la valeur 2016 des principales productions agricoles



*Autres productions végétales : plantes industrielles, fruits, pommes de terre

Source : Comptes de l'agriculture

tion (42 %), le lait (22 %). En aval de la production, la Bretagne est la première région d'abattage avec 40 % des tonnages nationaux. Elle emploie le quart des salariés français de ce secteur.

L'industrie agroalimentaire bretonne est la première de France concernant l'emploi et le chiffre d'affaires. Elle est principalement tournée vers l'industrie

de la viande et l'industrie laitière.

Dotée du tiers du linéaire littoral français, la Bretagne est naturellement la première région de **pêche** française. Elle représente presque la moitié des ventes de pêche nationale. Elle est également la première région en surfaces **conchylicoles**. Les moules de bouchot bénéficient d'une Appellation d'Origine Protégée.

Productions végétales

Céréales

Les productions céréalières bretonnes, utilisées principalement pour l'alimentation animale, représentent 7 % de la valeur céréalière nationale. La Bretagne se place au 8^e rang des régions pour sa production. Le blé tendre occupe plus de la moitié des surfaces cultivées et le maïs, environ 20 %. Les autres surfaces se partagent entre l'orge, le triticale, l'avoine, le seigle et les mélanges. Sur la période 2010-2016, les surfaces d'orge ont progressé de 57 % tandis que celles du maïs grain et de triticale reculaient de 11 % et de 41 %. En effet, de nouvelles variétés d'orge hybride offrent un meilleur rendement et d'excellentes conditions de culture. L'Ille-et-Vilaine, 1^{er} département laitier, et le Finistère, 1^{er} département porcin, produisent chacun le tiers de la production de blé tendre régionale. Toutefois, la production bretonne ne couvre pas tous les besoins locaux en alimentation animale et la région est obligée d'importer.

Légumes

L'importance des productions animales fait souvent oublier que la Bretagne est une importante région légumière. Ses surfaces légumières la placent au 3^e rang des régions françaises. Elle produit 84 % des choux-fleurs français, 80 % des artichauts et des échalotes, plus de la moitié des épinards et le tiers des tomates. Pour ces productions, elle occupe le 1^{er} rang des régions françaises. Elle produit également 30 % des haricots verts et le quart des petits pois français. Deux légumes bénéficient d'une appellation contrôlée : l'oignon rose de Roscoff et le coco de Paimpol. La filière est très structurée. Près de neuf exploitations légumières sur dix adhèrent à une organisation de producteurs et le plus fréquemment dans une des trois structures majeures de la région : Sica de Saint-Pol-de-Léon, UCPT (Union des Coopératives de Paimpol et de Tréguier) ou Terres de Saint-Malo. Les groupements de producteurs se fédèrent au sein du Comité Économique Régional Agricole des Fruits et Légumes de Bretagne (CÉRAFEL). Les légumes de plein champ destinés au marché du frais sont principalement cultivés dans le nord du Finistère (marché de Saint-Pol-de-Léon), sur le littoral costarmoricain (marché de Paimpol) et dans la région de Saint-Malo (marché de Saint-Méloir-des-Ondes). Les légumes cultivés dans le Morbihan sont essentiellement destinés à la transformation.

Fourrages

Toujours en lien avec les élevages, les productions végétales s'orientent également vers les productions fourragères. Le maïs fourrage représente 80 % de la surface fourragère totale. L'Ille-et-Vilaine représente 35 % des surfaces bretonnes consacrées au fourrage. Les prairies temporaires et les surfaces toujours en herbe représentent respectivement 26 % et 12 % de la SAU.

Productions animales

Bovins

En 2016, 21 000 exploitations bretonnes sont spécialisées dans l'élevage, soit sept exploitations agricoles sur dix.

La production bretonne de bovins finis représente 11 % de la production nationale. Un tiers du poids produit est issu de vaches laitières. En Bretagne, une exploitation bovine sur cinq est spécialisée en bovins viande, contre deux sur cinq en bovins lait. En 2015, 9 000 exploitations bretonnes sont spécialisées dans la production de lait et occupent 16 000 actifs agricoles. Loin devant celui des Pays de la Loire, le cheptel de vaches laitières breton est le premier de France avec 753 000 têtes. Depuis 2000, il a reculé de 6 %, tandis que les livraisons de lait se sont accrues de 14 % pour atteindre 53 millions d'hectolitres en 2016.

Porcins

La Bretagne occupe le 1^{er} rang des treize régions françaises pour la production porcine avec 3 000 exploitations spécialisées, et un cheptel estimé à 7 millions de têtes en 2016. Le cheptel porcin a baissé de 13 % depuis 2000.

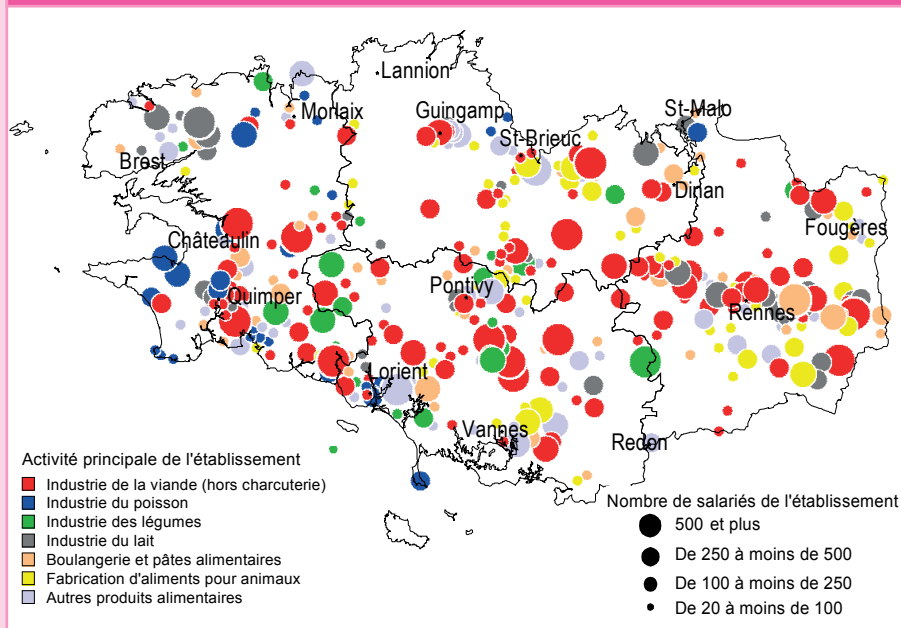
Aviculture

En 2016, 2 900 exploitations bretonnes sont spécialisées dans l'aviculture, soit 21 % des exploitations avicoles françaises. La Bretagne fournit le tiers de la production nationale de volailles de chair. Les poulets représentent 79 % du cheptel de volailles de chair breton, les dindes 15 %. Les volailles de ponte bretonnes constituent 45 % du cheptel national. Le nombre d'élevages de pondeuses, 1 420 au recensement agricole de 2010, a peu augmenté en 10 ans, mais un tiers d'entre eux associe la chair et la ponte, contre un sur dix en 2000. La Bretagne fournit presque 6 milliards d'œufs de consommation.

Les industries agroalimentaires

Avec plus de 58 700 salariés hors secteur artisanal, la Bretagne est la première région agroalimentaire française en matière d'emploi et de chiffre d'affaires (11 % du chiffre d'affaires national). Un salarié de l'industrie bretonne sur quatre travaille dans l'agroalimentaire. Répartie équitablement sur l'ensemble du territoire régional, les IAA représentent un pilier de l'économie régionale. Un atout supplémentaire réside dans la grande diversité de ses activités. Si les industries des viandes dominent largement (42 % du chiffre d'affaires), la région est aussi présente dans l'industrie du lait, la conservation et surgélation des légumes, la transformation des produits de la mer, sans compter la boulangerie et pâtisserie industrielles, ou les plats préparés. Toutefois, les activités majoritaires, viande, lait et fabrication d'aliments pour animaux, dégagent peu de valeur ajoutée et le taux de valeur ajoutée se situe ainsi en dessous de la moyenne nationale. Le marché des industries agroalimentaires bretonnes est principalement tourné vers la demande intérieure et souffre d'un manque de débouchés à l'export.

La répartition des établissements des IAA et de leurs salariés



Les dix premiers établissements bretons agroalimentaires

Liste établie selon l'ordre décroissant du nombre de salariés dans les établissements au 31/12/2015

Kermené	Saint-Jacut-du-Mené (22)	
Cooperl Arc Atlantique	Lamballe (22)	Viandes de boucherie
Société Vitréenne d'Abattage	Vitré (35)	
Groupe Bigard	Quimperlé (29)	
Cité marine	Kervignac (56)	Plats préparés
Bridor	Servon-sur-Vilaine (35)	Fab. pain et pâtisserie
Jean Stalaven	Yffiniac (22)	Plats préparés
Mix'Buffet	Guer (56)	Transformation et conserv. de légumes
Doux	Châteaulin (29)	Viande de volaille
Ronsard	Bignan (56)	

Source : Agreste, Draaf Bretagne - Insee, Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) 2015

Agreste Bretagne

L'agriculture biologique

La Bretagne occupe le 6^e rang des régions françaises tant pour son nombre d'exploitations bio (2 400 en 2016) que pour la part de sa surface dans la SAU (6 %). En lien avec ses spécialisations agricoles, la production laitière et les légumes représentent les deux principales orientations : chacune un quart des exploitations bio.

La Bretagne occupe la première place pour la production de lait bio en France (22 %) et du beurre (57 %). Elle produit également plus du tiers des yaourts bio français.

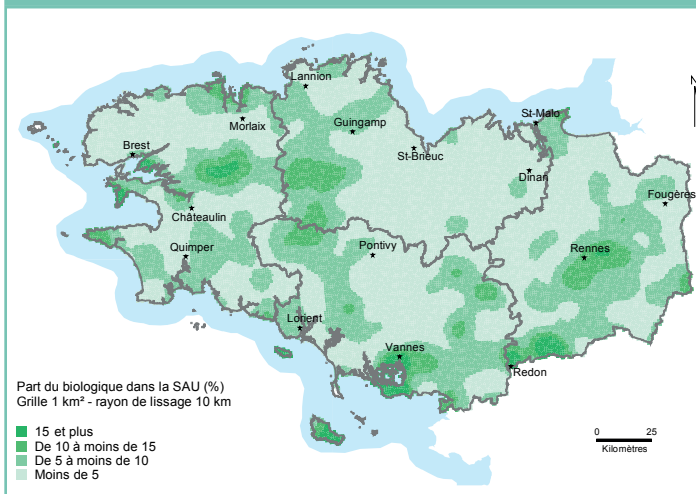
Si la région fournit 58 % de la production porcine totale, la production porcine bio, avec 1 400 truies reproductrices et 59 élevages en 2016, est peu développée.

La production légumière bio représente 8 % des surfaces légumières bretonnes. Comme la production légumière conventionnelle, elle se concentre sur le littoral nord. Il s'agit surtout de maraîchers ayant souvent recours aux circuits courts.

Avec une demande croissante des consommateurs et face aux différentes crises agricoles, notamment celle du lait, les exploitations bio bretonnes ont progressé de 18 % entre 2015 et 2016. Le nombre d'élevages laitiers a progressé de 32 %, le lait bio étant mieux rémunéré.

Source : Résultats provenant de l'Observatoire de la production Bio en Bretagne - Édition 2017, chiffres 2016, *sauf les données concernant le lait (Agreste, enquête annuelle laitière 2016)*

Part des surfaces bio dans la SAU en 2016



Source : Draaf Bretagne - Agence de Services et de Paiement (ASP),
Registre Parcellaire Graphique (RPG)



Enjeux et perspectives de l'agroalimentaire en Bretagne

Depuis plusieurs années, la Bretagne agricole et agroalimentaire est secouée par des crises répétées, à l'amont (embargo russe et crise porcine début 2014, crise du chou-fleur fin 2015, crise nationale du lait en 2016 – du fait de la quasi-absence d'outils de régulation européens ou de leur mise en œuvre difficile car dépendants d'accords majoritaires), comme à l'aval (restructurations d'entreprises dans les filières avicoles et porcines qui restent fragiles).

Ces crises font écho à la mondialisation de l'économie et à ses conséquences : volatilité des prix, concurrence accrue des pays tiers, différences de coûts de main-d'œuvre, dépendance des marchés étrangers, coût des matières premières... Elles ébranlent la compétitivité internationale de nombreux secteurs traditionnellement organisés pour une production à faible valeur ajoutée et dont les débouchés à l'export, même s'ils sont minoritaires, pèsent lourdement sur les prix :

- dépendance de l'export de poudre de lait, y compris infantile, vis-à-vis de la Chine ;
- dépendance de la valorisation de certaines pièces de porc commercialisées en très grande partie en Asie du sud-est, et essentiellement à « l'équilibre carcasse » ;
- dépendance du poulet export au seul marché du Moyen Orient, dont l'équilibre repose en grande partie sur la parité euro/dollar.

En parallèle, les nouvelles attentes sociétales remettent aussi en question ce modèle dominant : montée des exigences en matière d'alimentation saine (sans pesticides, sans antibiotiques...), de son origine (locale), de respect du bien-être animal et de l'environnement. Le consommateur souhaite de plus en plus des produits locaux et de qualité et pousse l'agriculteur à évoluer dans ce sens, tout en refusant tout impact sur son pouvoir d'achat.

Les contributions bretonnes aux réflexions nationales des États Généraux de l'Alimentation et le projet de loi Agriculture et Alimentation visent à répondre à ces défis, en assurant une rémunération plus juste des agriculteurs, qui passe par un nécessaire renforcement de l'organisation de la filière en amont.

Agreste, la statistique agricole



Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique et économique

15 avenue de Cucillé
35047 Rennes cedex 9
Tél. : 02 99 82 22 30

- Directeur : Michel Stoumboff
- Direction de la publication : Claire Chevin
- Rédaction et composition : Sylvie Lesaint, Srise
- Contributeurs : Lionel Gohier (Srise), Didier Maroy (Srefaa)
- Cartographie : Joël Glémée
- ISSN : En cours
- © Agreste 2018